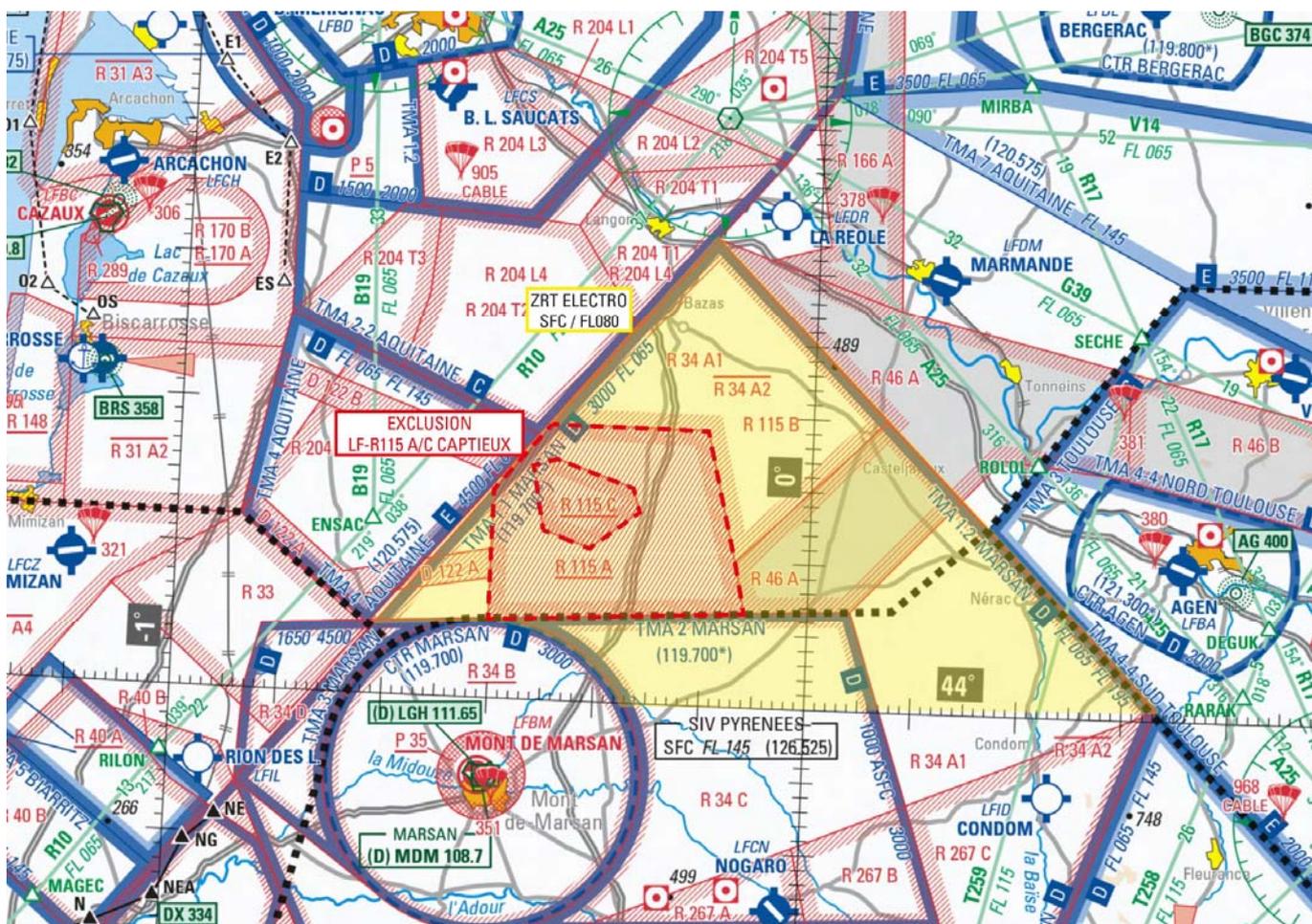


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) en région sud-ouest pour l'exercice Electronic Warfare Week 2022.

En vigueur : Du lundi 14 mars au vendredi 18 mars 2022

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Oloron Herrère LFCO, Tarbes Lourdes Pyrénées LFBT, Auch Gers LFDH, Pau Pyrénées LFBP, Dax Seyresse LFBY

ZRT ELECTRO



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Edition 2021

ACTIVITÉ

Exercice régional, à vocation de guerre électronique, mettant en œuvre un nombre important d'aéronefs de la défense français, évoluant en CAM, de jour ou de nuit, en toutes conditions de vol et à toutes altitudes.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

14 mars : 0815-1000, 1200-1330, 1515-1700.
15 mars : 0815-1000, 1200-1330, 1515-1700, 1900-2015.
16 mars : 0815-1000, 1200-1330, 1515-1700.
17 mars : 0815-1000, 1200-1330, 1515-1700, 1900-2015.
18 mars : 0815-1000.

INFORMATION DES USAGERS

Marsan APP : 119.700 MHz
 Aquitaine INFO : 120.575 MHz
 Pyrénées INFO : 126.525 MHz
 Marina (CDC Mont-de-Marsan) : 143.550 MHz / 317.500 MHz

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui coexiste avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elle interfère et se substitue aux portions de zones réglementées avec lesquelles elle interfère.

GESTIONNAIRE

L'Escadron des Services de la Circulation Aérienne (ESCA) de Mont-de-Marsan.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice.
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions sur notification auprès de l'organisme gestionnaire.
- les aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire.

Toutes les activités aériennes sportives et récréatives situées à l'intérieur de la ZRT ELECTRO sont suspendues durant les créneaux d'activation

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par les organismes gestionnaires.

CAG : Dans les parties de ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT ELECTRO

Limites latérales

44°32'15.00" N, 000°09'46.00" W
 44°00'49.00" N, 000°33'15.00" E
 44°00'00.00" N, 000°17'12.00" W
 arc anti-horaire de 10.80 NM de rayon centré sur 43°54'40.00" N, 000°30'10.00" W
 44°05'28.00" N, 000°30'09.00" W
 44°05'00.00" N, 000°40'44.00" W
 44°32'15.00" N, 000°09'46.00" W

à l'exclusion des zones LF-R 115 A et C Captieux qui conservent leur statut lorsqu'elles sont actives.

Limites verticales

SFC / FL080

DIPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Espace supérieur

Des activités complémentaires sont programmées en TSA 34 A+N :

14 mars : 0815-1000 ; 1200-1330 ; 1515-1700.
 15 mars : 0815-1000 ; 1200-1330 ; 1515-1700 ; 1900-2015.
 16 mars : 0815-1000 ; 1200-1330 ; 1515-1700.
 17 mars : 0815-1000 ; 1200-1330 ; 1515-1700 ; 1900-2015.
 18 mars : 0815-1000.

Espace inférieur

Les zones LF-R 34 A1 et A2 Mont de Marsan sont réservées au profit de l'exercice pendant les créneaux suivants :

14 mars : 0815-1000 ; 1200-1330 ; 1515-1700.
 15 mars : 0815-1000 ; 1200-1330 ; 1515-1700 ; 1900-2015.
 16 mars : 0815-1000 ; 1200-1330 ; 1515-1700.
 17 mars : 0815-1000 ; 1200-1330 ; 1515-1700 ; 1900-2015.
 18 mars : 0815-1000.

Les zones LF-R 267 A, B et C Tursan ne seront pas activables durant ces mêmes créneaux

ORGANISMES A CONTACTER

Avant le 14 mars 2022 :

Questions relatives au SUPAIP
Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes /
EMO A7 / Section EA & 3D.
Téléphone : 04 87.65.54.05 ou 04 87 65 57 99
PNIA 864 942 5405 (4799)

Du 14 au 18 mars 2022 inclus :

Escadron des services de la Circulation Aérienne (ESCA) de Mont-de-
Marsan
Téléphone : 05.58.05.49.78 (secours : 05.58.46.28.41)